

**10625.181 – CCC DP**  
**ANNEXE C – FORMULAIRE DE SOUMISSION**

Renseignements sur le répondant

Veuillez remplir le formulaire suivant, en désignant une personne qui sera la personne-ressource du répondant pour la procédure de DP et pour toute clarification ou communication qui pourrait être nécessaire.	
Nom légal complet du répondant :	
Tout autre nom pertinent sous lequel le répondant exerce ses activités :	
Adresse municipale :	
Ville, province/État :	
Code postal :	
Numéro de téléphone :	
Site Web de l'entreprise (le cas échéant) :	
Personne-ressource du répondant Nom et titre :	
Numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant :	
Adresse de courriel de la personne-ressource du répondant :	

**2. Reconnaissance du processus d'approvisionnement à caractère non-obligatoire**

Le répondant reconnaît que la procédure de DP sera régie par les conditions générales de la DP et que, entre autres, ces conditions générales confirment que ce processus d'approvisionnement ne constitue pas un processus d'appel d'offres officiel ayant force obligatoire (et il demeure entendu qu'il ne donne lieu à aucun contrat de processus d'appel d'offres de type Contrat A), et qu'aucune relation ou obligation juridique concernant l'approvisionnement de tout bien ou service ne sera créée entre la CCC et le répondant à moins et jusqu'à ce que la CCC et le répondant signent une entente écrite pour la fourniture des produits livrables.

**3. Capacité à fournir les produits livrables**

Le répondant a examiné attentivement les documents de la DP et a une connaissance claire et complète des produits livrables requis. Le répondant déclare et garantit sa capacité à fournir les produits livrables conformément aux exigences de la DP définies pour les prix indiqués dans son devis.

**4. Prix à caractère non-obligatoire**

Le répondant a soumis ses prix conformément aux instructions de la DP. Le répondant confirme que les informations fournies sur les prix sont exactes. Le répondant reconnaît que toute information inexacte, trompeuse ou incomplète, y compris le retrait ou la modification des prix, pourrait avoir un impact négatif sur l'acceptation de sa proposition ou son éligibilité pour des travaux futurs.

**5. Addenda**

Le répondant est réputé avoir lu et pris en compte tous les addenda émis par la CCC avant la date limite d'émission des addendas.

**6. Communications avec les concurrents**

Aux fins de la présente DP, le mot « concurrent » comprend toute personne ou organisation, autre que le répondant, qu'elle soit ou non liée ou affiliée au répondant, qui pourrait potentiellement soumettre une réponse à

la présente DP.

À moins que ce ne soit divulgué expressément ci-dessous sous la rubrique Divulgence des communications avec les concurrents, le répondant déclare ce qui suit :

(a) il a préparé sa proposition indépendamment et sans avoir consulté, communiqué, passé une entente ou convenu d'un arrangement avec un concurrent, y compris, sans toutefois s'y limiter, procédé à une consultation, une communication, un accord ou un arrangement concernant :

- (i) les prix;
- (ii) les méthodes, facteurs ou formules utilisés pour calculer les prix;
- (iii) la qualité, la quantité, les spécifications ou les détails de la livraison des produits livrables;
- (iv) l'intention ou la décision de soumettre, ou de ne pas soumettre, une proposition;
- (v) la soumission d'une proposition qui ne répond pas aux exigences techniques obligatoires ou aux spécifications de la DP;

(b) il n'a divulgué les détails de sa proposition à aucun concurrent et ne le fera pas avant d'être notifié du résultat du processus d'approvisionnement.

### **Divulgence des communications faites à des concurrents**

Si le répondant a communiqué ou a l'intention de communiquer avec un ou plusieurs concurrents au sujet de la présente DP ou de sa proposition, il doit divulguer ci-dessous les noms de ces concurrents ainsi que la nature et les raisons de ces communications :

---

---

### **7. Aucune conduite interdite**

Le répondant déclare qu'il ne s'est livré à aucune conduite interdite par la présente DP.

### **8. Conflit d'intérêts**

Le répondant doit déclarer tous les conflits d'intérêts potentiels, tels qu'ils sont définis dans la section 3.4.1 de la DP. Cela comprend la divulgation des noms et de tous les détails pertinents de toute personne (employés, conseillers ou personnes agissant à tout autre titre) qui (a) a participé à la préparation de la proposition; **ET** (b) était un employé de la CCC au cours des douze (12) mois précédant la date limite de soumission.

Si la case ci-dessous est laissée vide, le répondant sera réputé déclarer (a) qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts dans la préparation de son offre; et (b) qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts prévisible dans l'exécution des obligations contractuelles envisagées dans la DP.

Sinon, dans le cas où la déclaration ci-dessous s'applique, le répondant doit cocher la case.

Le répondant déclare qu'il existe un conflit d'intérêt réel ou potentiel lié à la préparation de sa proposition, ou il prévoit qu'il y aura un conflit d'intérêt réel ou potentiel dans l'exécution des obligations contractuelles envisagées dans la DP.

Si le répondant déclare un conflit d'intérêts réel ou potentiel en cochant la case ci-dessus, il doit en indiquer les détails ci-dessous :

---

---

### **9. Divulgence d'informations**

Le répondant accepte par la présente que toute information fournie dans cette proposition, même si elle est considérée comme étant fournie à titre confidentiel, peut être divulguée si la loi ou une ordonnance d'un tribunal l'exige. Le répondant accepte par la présente que, pour toute entente résultant de cette DP, la CCC divulgue publiquement les informations suivantes :

- (a) description des produits and services;
- (b) nom et adresse des parties;
- (c) date d'attribution et durée de l'Entente;
- (d) valeur de l'Entente;
- (e) numéro de référence attribué à l'Entente, le cas échéant;
- (f) type de méthode d'approvisionnement utilisée et, dans le cas d'un appel d'offres limité, description des circonstances justifiant son utilisation; et
- (g) tout autre renseignement qui, conformément aux politiques du Conseil du Trésor, doit être publié.

Le répondant consent également par la présente à ce que la CCC divulgue, sur une base confidentielle, cette proposition aux conseillers qu'elle aura retenus pour la conseiller ou l'aider à mener à bien la procédure de DP, y compris l'évaluation de cette proposition.

## 10. Disponibilité des ressources

Nous déclarons et certifions que les entités et personnes proposées dans la proposition pour exécuter les travaux seront les entités et personnes qui exécuteront les travaux lors de la réalisation du projet dans le cadre de toute entente contractuelle découlant de la soumission de la proposition. Sauf dans le cas d'une performance insatisfaisante, telle que déterminée par le répondant, les changements dans les ressources du projet ne seront possibles que s'ils ont été approuvés au préalable par la CCC et pour des causes découlant d'événements indépendants de la volonté du répondant, notamment dans les cas suivants : décès, maladie, congé parental et de maternité, retraite, démission, congédiement justifié ou résiliation d'une entente pour manquement à un engagement.

## 11. Déclaration du répondant

Le répondant déclare ce qui suit :

- a. Notre proposition ne comprend pas la livraison de marchandises qui proviennent, directement ou indirectement, d'entités figurant sur la liste des groupes terroristes et de ceux qui les soutiennent, en vertu du paragraphe 83.05(1) du Code criminel du Canada, et identifiées à cet égard dans une « liste d'entités » qui peut être consultée à l'adresse suivante :  
<http://www.osfi-bsif.gc.ca/Eng/fi-if/amlc-clrpc/atf-fat/Pages/default.aspx> ou  
<http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/ntnl-scr/cntr-trrrsm/lstd-ntts/crnt-lstd-ntts-eng.aspx>.
- b. ni nous-mêmes ni aucun membre du personnel du répondant n'avons, directement ou indirectement, payé ou accepté de payer, et ne paierons pas, directement ou indirectement, d'honoraires conditionnels à une personne pour mener à bien la soumission, des négociations ou pour conclure l'Entente si le paiement de ces honoraires exigeait de la personne qu'elle fournisse une déclaration en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le lobbying*;
- c. ni nous-mêmes ni aucun membre du personnel du répondant n'avons été reconnus coupables d'une infraction ou frappés d'une sanction au cours des cinq (5) dernières années en vertu de l'article 239 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Lois révisées du Canada, 1985, chapitre 1, 5<sup>e</sup> supplément), de l'article 327 de la *Loi sur la taxe d'accise* (Lois révisées du Canada, 1985, chapitre E-15) ou de toute disposition équivalente ou similaire contenue dans une loi provinciale;

- d. ni nous-mêmes ni aucun membre du personnel du répondant n'avons jamais été reconnus coupables d'une infraction en vertu de l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), de l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), de l'article 380 (Fraude) ou de l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté) du *Code criminel du Canada* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>), ou en vertu de l'alinéa 80(1)d [Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport], du paragraphe 80(2) [Fraude commise au détriment de Sa Majesté] ou de l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/>) ou de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-45.2/>);
- e. ni nous-mêmes ni aucun membre du personnel du répondant n'avons été condamnés pour une infraction en vertu des dispositions mentionnées au paragraphe 750(3) du *Code criminel* ou, si le répondant ou un quelconque membre du personnel du répondant a été condamné pour l'une de ces infractions, il s'agit d'une infraction pour laquelle :
- i. un pardon a été accordé en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* – dans sa version antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'article 109 de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* – et n'a pas été révoqué ou cessé d'être en vigueur;
  - ii. une suspension de casier judiciaire a été demandée en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* et n'a pas été révoquée ou cessé d'être en vigueur;
  - iii. une ordonnance de restitution a été émise en vertu du paragraphe 750(5) du *Code criminel* qui restitue la capacité du répondant à conclure une entente ou à recevoir des avantages en vertu de l'Entente, le cas échéant;
  - iv. la conviction a été annulée par une autorité compétente.
- f. Nous n'avons pas été jugés non admissibles par Sa Majesté ou en application des lois ou des règlements officiels du Canada, ou en raison d'un acte non conforme à une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies, et nous comprenons que si une telle situation se produisait, nous pourrions être jugés non admissibles à l'attribution du contrat.

Signature du représentant du répondant

---

Nom du représentant du répondant

---

Titre du représentant du répondant

---

Date

---

**J'ai l'autorité de lier le répondant.**